

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs ont signé le présent accord.

FAIT À La Havane le huitième jour du mois de février 1974, en trois exemplaires originaux en espagnol, anglais et français, chacun des textes faisant également foi.

*Pour le Gouvernement du Canada*  
PAUL GERIN-LAJOIE

*Pour le Gouvernement révolutionnaire de la République de Cuba*  
RAUL ROA